CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 28 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit octobre se sont réunis en séance ordinaire au siège de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre – 508 avenue des Thézières à Taninges, les membres du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Gilles PEGUET, Président.

Date de la convocation : 22 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : **28**	**Étaient présents :** Mesdames Sylvie ANDRES, Patricia BARBIER, Carine BIGOT Carine BIGOT, Stéphanie BROUSMICHE, Anaïs CESCA, Claudine DEMIERRE, Laurence GIRARD, Christine MOUTTON, Nadine ORSAT et Rachel ROBLES Messieurs Olivier BELLEGO, Xavier BOSSUT, Cyril CATHELINEAU, Bernard DAZZA, Jean GAUDIN, Eric GAZANION, Mickaël GRENÊCHE, Cédric MIONNET-PERDU, Emmanuel MOCCAND-JACQUET, Gilles PEGUET, François SIMOND et Laurent TRONCHET
Nombre de membres présents : **22**	
Nombre de membres représentés : **5**	**Étaient excusés et ayant donné pouvoir :** Madame Nora BERIOU, a donné pouvoir à Laurence GIRARD Monsieur Henri CHARLES, a donné pouvoir à Cyril CATHELINEAU Monsieur Xavier DAVERGNE, a donné pouvoir à Gilles PEGUET Monsieur Christophe LÉGER, a donné pouvoir à Mickaël GRENÊCHE Monsieur Rénald VAN CORTENBOSCH, a donné pouvoir à Sylvie ANDRES
Nombres de suffrages exprimés : **27**	
Votes Pour : **27**	**Étaient absents non représentés :** Monsieur Baptiste POTEL
Votes Contre : **0**	
Abstentions **: 0**	**Secrétaire de séance :** Madame Nadine ORSAT **Le quorum est atteint**

Monsieur le Président, Gilles PEGUET, déclare la séance ouverte à 19h02.

Délibération n° 2026_134
Approbation du rapport d'activité 2025 du SM3A

Le rapport annuel du SM3A pour l'année 2025 concernant la compétence GEMAPI et la gestion des autres missions qui lui sont confiées (Arve Pure, Fonds Air Bois, SAGE) est présenté.

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel 2025 du SM3A.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,
Nadine ORSAT

Le Président,
Gilles PEGUET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 28 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit octobre se sont réunis en séance ordinaire au siège de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre – 508 avenue des Thézières à Taninges, les membres du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Gilles PEGUET, Président.

Date de la convocation : 22 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : **28**	**Étaient présents :** Mesdames Sylvie ANDRES, Patricia BARBIER, Carine BIGOT Carine BIGOT, Stéphanie BROUSMICHE, Anaïs CESCA, Claudine DEMIERRE, Laurence GIRARD, Christine MOUTTON, Nadine ORSAT et Rachel ROBLES Messieurs Olivier BELLEGO, Xavier BOSSUT, Cyril CATHELINEAU, Bernard DAZZA, Jean GAUDIN, Eric GAZANION, Mickaël GRENÊCHE, Cédric MIONNET-PERDU, Emmanuel MOCCAND-JACQUET, Gilles PEGUET, François SIMOND et Laurent TRONCHET **Étaient excusés et ayant donné pouvoir :** Madame Nora BERIOU, a donné pouvoir à Laurence GIRARD Monsieur Henri CHARLES, a donné pouvoir à Cyril CATHELINEAU Monsieur Xavier DAVERGNE, a donné pouvoir à Gilles PEGUET Monsieur Christophe LÉGER, a donné pouvoir à Mickaël GRENÊCHE Monsieur Rénald VAN CORTENBOSCH, a donné pouvoir à Sylvie ANDRES **Étaient absents non représentés :** Monsieur Baptiste POTEL **Secrétaire de séance :** Madame Nadine ORSAT **Le quorum est atteint**
Nombre de membres présents : **22**	
Nombre de membres représentés : **5**	
Nombres de suffrages exprimés : **27**	
Votes Pour : **27**	
Votes Contre : **0**	
Abstentions **: 0**	

Monsieur le Président, Gilles PEGUET, déclare la séance ouverte à 19h02.

Délibération n° 2026_135
Convention spéciale de déversement des eaux usées de la société Fromagerie des Hauts de Savoie

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2026-0010 du 2 juillet 2026 approuvant la modification des statuts de la communauté de communes des Montagnes du Giffre,

VU l'arrêté DDAF/2006/SEP/n°31 du 16/06/2006 d'autorisation de construction de la station d'épuration de Morillon,

VU le contrat de concession sous forme de délégation de service public pour la gestion des services publics de l'eau potable, d'assainissement collectif et pour la gestion du réseau d'eau pluviale passé entre VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX et le SIMG entré en vigueur le 1er janvier 2024 pour le périmètre des communes de Verchaix, Samoëns, Sixt Fer à Cheval, Morillon, Chatillon sur Cluses et la Rivière Enverse,

VU le règlement de service assainissement en vigueur sur le territoire de la CCMG,

VU l'avis favorable du Conseil d'exploitation Assainissement en date du 14 octobre 2026,

CONSIDÉRANT la substitution de la CCMG au SIMG résultant du transfert de compétence eau potable et assainissement au 1er janvier 2026,

CONSIDÉRANT que la société Fromagerie des Hauts de Savoie à Samoëns (74340), 523 avenue du Fer à Cheval, ne peut déverser ses rejets d'eaux usées autres que domestiques directement dans le milieu naturel du fait de leur qualité et ne dispose pas des installations adéquates permettant un traitement suffisant,

CONSIDÉRANT qu'à ce titre, la société Fromagerie des Hauts de Savoie a été préalablement autorisée à déverser ses effluents par un arrêté d'autorisation de déversement délivré par le président de la CCMG en date du 15 octobre…et dispose d'un arrêté préfectoral au titre des installations classées en date du 14 novembre 1995,

CONSIDÉRANT que le réseau public d'assainissement appartient à la CCMG,

CONSIDÉRANT que l'exploitation du réseau public d'assainissement a été confiée au Délégataire VEOLIA Eau, dans le cadre d'un contrat de concession en date du 1er janvier 2024,

CONSIDÉRANT que les effluents transitant par ces réseaux de collecte sont traités au sein de la station d'épuration de la CCMG (à Morillon) autorisée à recevoir et traiter des eaux usées (y compris non domestiques) au titre d'un arrêté préfectoral en date du 16/06/2006,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de définir les modalités complémentaires à caractère administratif, technique, financier et juridique que les parties s'engagent à respecter pour la mise en œuvre de l'arrêté d'autorisation de déversement des eaux usées de société Fromagerie des Hauts de Savoie dans le réseau public d'assainissement collectif,

CONSIDÉRANT que pour prendre en compte la pollution des rejets de la société Fromagerie des Hauts de Savoie et les surcoûts de traitement des différents paramètres par rapport à un effluent moyen domestique, la redevance assainissement de la société sera modulée par un coefficient de pollution (supérieur à 1) représentant le rapport entre la pollution industrielle rejetée par la société et la pollution domestique d'un usager standard et que ce coefficient sera actualisé chaque année,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **DE CONCLURE** une convention spéciale de déversement avec la société Fromagerie des Hauts de Savoie et Veolia Eau pour le déversement des eaux usées non domestiques de la société Fromagerie des Hauts de Savoie dans le réseau public d'assainissement collectif, définissant les modalités à caractère administratif, technique, financier (définition du coefficient de pollution) et juridique que les parties s'engagent à respecter pour la mise en œuvre de l'arrêté d'autorisation de déversement des eaux usées de société Fromagerie des Hauts de Savoie dans le réseau public d'assainissement collectif,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention spéciale de déversement avec la société Fromagerie des Hauts de Savoie et Veolia Eau pour le déversement des eaux usées non domestiques de la société Fromagerie des Hauts de Savoie dans le réseau public d'assainissement collectif,
- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces nécessaires et assurer la bonne suite de cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,
Nadine ORSAT

Le Président,
Gilles PEGUET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 28 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit octobre se sont réunis en séance ordinaire au siège de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre – 508 avenue des Thézières à Taninges, les membres du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Gilles PEGUET, Président.

Date de la convocation : 22 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : **28**	**Étaient présents :** Mesdames Sylvie ANDRES, Patricia BARBIER, Carine BIGOT Carine BIGOT, Stéphanie BROUSMICHE, Anaïs CESCA, Claudine DEMIERRE, Laurence GIRARD, Christine MOUTTON, Nadine ORSAT et Rachel ROBLES Messieurs Olivier BELLEGO, Xavier BOSSUT, Cyril CATHELINEAU, Bernard DAZZA, Jean GAUDIN, Eric GAZANION, Mickaël GRENÊCHE, Cédric MIONNET-PERDU, Emmanuel MOCCAND-JACQUET, Gilles PEGUET, François SIMOND et Laurent TRONCHET **Étaient excusés et ayant donné pouvoir :** Madame Nora BERIOU, a donné pouvoir à Laurence GIRARD Monsieur Henri CHARLES, a donné pouvoir à Cyril CATHELINEAU Monsieur Xavier DAVERGNE, a donné pouvoir à Gilles PEGUET Monsieur Christophe LÉGER, a donné pouvoir à Mickaël GRENÊCHE Monsieur Rénald VAN CORTENBOSCH, a donné pouvoir à Sylvie ANDRES **Étaient absents non représentés :** Monsieur Baptiste POTEL **Secrétaire de séance :** Madame Nadine ORSAT **Le quorum est atteint**
Nombre de membres présents : **22**	
Nombre de membres représentés : **5**	
Nombres de suffrages exprimés : **26**	
Votes Pour : **18**	
Votes Contre : **8**	
Abstentions **: 1**	

Monsieur le Président, Gilles PEGUET, déclare la séance ouverte à 19h02.

Délibération n° 2026_136
Avis relatif au projet de création d'une micro-crèche privée de 12 places sur le territoire de la commune de Châtillon-sur-Cluses

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 214-1-3 et L. 214-2 relatifs aux compétences des autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant et à la planification du développement de l'offre d'accueil,

VU le Code de la santé publique, notamment son article L. 2324-1, prévoyant que les projets de création d'un établissement ou service de droit privé accueillant des enfants de moins de six ans sont, préalablement à la demande d'autorisation départementale, soumis à l'avis de l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant compétente,

VU les articles R. 2324-21 et R. 2324-22 du Code de la santé publique relatifs aux modalités de saisine de l'autorité organisatrice et aux conditions dans lesquelles celle-ci rend son avis,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2026-0010 du 2 juillet 2026 approuvant la modification des statuts de la communauté de communes des Montagnes du Giffre,

VU la demande présentée par « Les galopins de Noël » concernant la création d'une micro-crèche privée d'une capacité de 12 places, destinée à accueillir des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans, avec une ouverture envisagée au 1er trimestre 2027,

VU l'avis favorable de la Commission Vie Sociale et Culturelle et du Bureau Communautaire en date du 7 octobre 2026,

CONSIDÉRANT que le projet d'implantation d'une micro-crèche de 12 places (porté par la structure privée « Les galopins du Père Noël ») s'inscrit au sein d'un pôle santé pluridisciplinaire et propose une offre de proximité géographique adaptée pour les familles du bassin de vie de Châtillon-sur-Cluses,

CONSIDÉRANT que cette structure permettra d'assurer une meilleure répartition géographique de l'offre d'accueil sur le territoire intercommunal, actuellement très concentrée sur les communes de Taninges, Mieussy et Samoëns,

CONSIDÉRANT le dynamisme démographique de la commune de Châtillon-sur-Cluses, qui enregistre une moyenne de 10 naissances par an et dont la population active exprime un besoin prononcé en matière de modes de garde collectifs et de sociabilisation,

CONSIDÉRANT que la moyenne d'âge de la population de Châtillon-sur-Cluses est la plus jeune sur le territoire de la CCMG ;

CONSIDÉRANT que ce projet ne sollicite aucune subvention ni aide financière de la part de la communauté de communes des Montagnes du Giffre,

CONSIDÉRANT que cette offre de 12 places (représentant une part limitée de la capacité globale) offre de la souplesse d'organisation aux parents et répond aux attentes d'un bassin d'emploi frontalier avec la vallée de l'Arve,

CONSIDÉRANT la présentation faite en séance des études internes réalisées notamment sur les évolutions de population et de natalité du territoire,

CONSIDÉRANT les études internes réalisées sur les occupations actuelles dans les structures existantes ainsi que les volumes de demandes en liste d'attente,

CONSIDÉRANT en conclusion que le projet d'implantation de la micro-crèche ne déséquilibre pas l'offre générale sur le territoire et correspond à un besoin identifié par la position géographique et les flux de population quotidiens,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à la majorité : 1 abstention (M. DAVERGNE), 8 votes contre (Mmes ANDRES, BERIOU, BIGOT, BROUSMISCHE, ROBLES et MM. GAZANION, PEGUET et VAN CORTENBOSCH) et 18 votes pour DÉCIDE :

- **DE DONNER** un avis favorable sur le projet de création par « Les galopins du Père Noël » d'une micro-crèche privée d'une capacité de 12 places sur la commune de Châtillon-sur-Cluses.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,
Nadine ORSAT

Le Président,
Gilles PEGUET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 28 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit octobre se sont réunis en séance ordinaire au siège de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre – 508 avenue des Thézières à Taninges, les membres du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Gilles PEGUET, Président.

Date de la convocation : 22 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : **28**	**Étaient présents :** Mesdames Sylvie ANDRES, Patricia BARBIER, Carine BIGOT Carine BIGOT, Stéphanie BROUSMICHE, Anaïs CESCA, Claudine DEMIERRE, Laurence GIRARD, Christine MOUTTON, Nadine ORSAT et Rachel ROBLES Messieurs Olivier BELLEGO, Xavier BOSSUT, Cyril CATHELINEAU, Bernard DAZZA, Jean GAUDIN, Eric GAZANION, Mickaël GRENÊCHE, Cédric MIONNET-PERDU, Emmanuel MOCCAND-JACQUET, Gilles PEGUET, François SIMOND et Laurent TRONCHET **Étaient excusés et ayant donné pouvoir :** Madame Nora BERIOU, a donné pouvoir à Laurence GIRARD Monsieur Henri CHARLES, a donné pouvoir à Cyril CATHELINEAU Monsieur Xavier DAVERGNE, a donné pouvoir à Gilles PEGUET Monsieur Christophe LÉGER, a donné pouvoir à Mickaël GRENÊCHE Monsieur Rénald VAN CORTENBOSCH, a donné pouvoir à Sylvie ANDRES **Étaient absents non représentés :** Monsieur Baptiste POTEL **Secrétaire de séance :** Madame Nadine ORSAT **Le quorum est atteint**
Nombre de membres présents : **22**	
Nombre de membres représentés : **5**	
Nombres de suffrages exprimés : **27**	
Votes Pour : **27**	
Votes Contre : **0**	
Abstentions **: 0**	

Monsieur le Président, Gilles PEGUET, déclare la séance ouverte à 19h02.

Délibération n° 2026_137
Budget Principal – Affectation des résultats

VU le Code général des collectivité territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n°2026_017 en date du 21 janvier 2026 relative au Budget primitif 2026 du Budget principal de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre,

VU le Compte Financier Unique du Budget principal de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, approuvé par délibération n°2026_094 en date du 10 juin 2026,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'AFFECTER** les résultats du compte financier unique du Budget principal 2025 comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 BUDGET PRINCIPAL		
	Résultat de fonctionnement	
A	Résultat de l'exercice précédé du signe - (déficit)	476 549,48 €
B	Résultats antérieurs reportés ligne 002 du CA - précédé du signe - (déficit)	450 770,61 €
C	Résultat à affecter = A + B (si C négatif, report du déficite ligne 002)	**927 320,09 €**
	Solde d'exécution d'investissement	**4 282 837,16 €**
D	D 001 (besoin de financement)	0,00 €
	R 001 (excédent de financement)	4 282 837,16 €
E	Solde des restes à réaliser d'investissement	-2 092 092,53 €
	Besoin de financement	0,00 €
	Excédent de financement	0,00 €
F	**Excédent de financement (= D + E)**	**2 190 744,63 €**
	AFFECTATION (= C = G + H)	**927 320,09 €**
G	**1) Affectation en réserve R 1068 en investissement Au minimum couverture du besoin de financement (F)**	**527 320,09 €**
H	**2) Report en fontionnement R 002**	**400 000,00 €**

Affectation en investissement : 527 320,09 €
Report en fonctionnement : 400 000,00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,
Nadine ORSAT

Le Président,
Gilles PEGUET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 28 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit octobre se sont réunis en séance ordinaire au siège de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre – 508 avenue des Thézières à Taninges, les membres du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Gilles PEGUET, Président.

Date de la convocation : 22 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : **28**	**Étaient présents :** Mesdames Sylvie ANDRES, Patricia BARBIER, Carine BIGOT Carine BIGOT, Stéphanie BROUSMICHE, Anaïs CESCA, Claudine DEMIERRE, Laurence GIRARD, Christine MOUTTON, Nadine ORSAT et Rachel ROBLES Messieurs Olivier BELLEGO, Xavier BOSSUT, Cyril CATHELINEAU, Bernard DAZZA, Jean GAUDIN, Eric GAZANION, Mickaël GRENÊCHE, Cédric MIONNET-PERDU, Emmanuel MOCCAND-JACQUET, Gilles PEGUET, François SIMOND et Laurent TRONCHET **Étaient excusés et ayant donné pouvoir :** Madame Nora BERIOU, a donné pouvoir à Laurence GIRARD Monsieur Henri CHARLES, a donné pouvoir à Cyril CATHELINEAU Monsieur Xavier DAVERGNE, a donné pouvoir à Gilles PEGUET Monsieur Christophe LÉGER, a donné pouvoir à Mickaël GRENÊCHE Monsieur Rénald VAN CORTENBOSCH, a donné pouvoir à Sylvie ANDRES **Étaient absents non représentés :** Monsieur Baptiste POTEL **Secrétaire de séance :** Madame Nadine ORSAT **Le quorum est atteint**
Nombre de membres présents : **22**	
Nombre de membres représentés : **5**	
Nombres de suffrages exprimés : **27**	
Votes Pour : **27**	
Votes Contre : **0**	
Abstentions **: 0**	

Monsieur le Président, Gilles PEGUET, déclare la séance ouverte à 19h02.

Délibération n° 2026_138
Budget Annexe des Ordures Ménagères – Affectation des résultats

VU le Code général des collectivité territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

VU la délibération n°2026_018 en date du 21 janvier 2026 relative au Budget primitif 2026 du Budget annexe des Ordures Ménagères de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre,

VU le Compte Financier Unique du Budget annexe des Ordures Ménagères de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, approuvé par délibération n°2026_095 en date du 10 juin 2026,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'AFFECTER** les résultats du compte financier unique du Budget annexe des Ordures Ménagères 2025 comme suit :

	AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 BUDGET ANNEXE ORDURES MÉNAGÈRES	
	Résultat de fonctionnement	
A	Résultat de l'exercice précédé du signe - (déficit)	239 632,48 €
B	Résultats antérieurs reportés ligne 002 du CA - précédé du signe - (déficit)	554 936,99 €
C	Résultat à affecter = A + B (si C négatif, report du déficite ligne 002)	**794 569,47 €**
	Solde d'exécution d'investissement	**1 350 980,72 €**
D	D 001 (besoin de financement)	0,00 €
	R 001 (excédent de financement)	1 350 980,72 €
E	Solde des restes à réaliser d'investissement	-32 901,99 €
	Besoin de financement	0,00 €
	Excédent de financement	0,00 €
F	**Excédent de financement (= D + E)**	**1 318 078,73 €**
	AFFECTATION (= C = G + H)	**794 569,47 €**
G	**1) Affectation en réserve R 1068 en investissement Au minimum couverture du besoin de financement (F)**	**0,00 €**
H	**2) Report en fontionnement R 002**	**794 569,47 €**

Affectation en investissement : 0,00 €
Report en fonctionnement : 794 569,47 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,
Nadine ORSAT

Le Président,
Gilles PEGUET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 28 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit octobre se sont réunis en séance ordinaire au siège de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre – 508 avenue des Thézières à Taninges, les membres du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Gilles PEGUET, Président.

Date de la convocation : 22 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : **28**	**Étaient présents :** Mesdames Sylvie ANDRES, Patricia BARBIER, Carine BIGOT Carine BIGOT, Stéphanie BROUSMICHE, Anaïs CESCA, Claudine DEMIERRE, Laurence GIRARD, Christine MOUTTON, Nadine ORSAT et Rachel ROBLES Messieurs Olivier BELLEGO, Xavier BOSSUT, Cyril CATHELINEAU, Bernard DAZZA, Jean GAUDIN, Eric GAZANION, Mickaël GRENÊCHE, Cédric MIONNET-PERDU, Emmanuel MOCCAND-JACQUET, Gilles PEGUET, François SIMOND et Laurent TRONCHET **Étaient excusés et ayant donné pouvoir :** Madame Nora BERIOU, a donné pouvoir à Laurence GIRARD Monsieur Henri CHARLES, a donné pouvoir à Cyril CATHELINEAU Monsieur Xavier DAVERGNE, a donné pouvoir à Gilles PEGUET Monsieur Christophe LÉGER, a donné pouvoir à Mickaël GRENÊCHE Monsieur Rénald VAN CORTENBOSCH, a donné pouvoir à Sylvie ANDRES **Étaient absents non représentés :** Monsieur Baptiste POTEL **Secrétaire de séance :** Madame Nadine ORSAT **Le quorum est atteint**
Nombre de membres présents : **22**	
Nombre de membres représentés : **5**	
Nombres de suffrages exprimés : **27**	
Votes Pour : **27**	
Votes Contre : **0**	
Abstentions **: 0**	

Monsieur le Président, Gilles PEGUET, déclare la séance ouverte à 19h02.

Délibération n° 2026_139
Budget Annexe ZA de Chessin – Affectation des résultats

VU le Code général des collectivité territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n°2026_021 en date du 21 janvier 2026 relative au Budget primitif 2026 du Budget annexe ZA de Chessin de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre,

VU le Compte Financier Unique du Budget annexe ZA de Chessin de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, approuvé par délibération n°2026_098 en date du 10 juin 2026,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'AFFECTER** les résultats du compte financier unique du Budget annexe ZA de Chessin 2025 comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 BUDGET ANNEXE ZA CHESSIN		
	Résultat de fonctionnement	
A	Résultat de l'exercice précédé du signe - (déficit)	0,00 €
B	Résultats antérieurs reportés ligne 002 du CA - précédé du signe - (déficit)	29 342,61 €
C	Résultat à affecter = A + B (si C négatif, report du déficite ligne 002)	**29 342,61 €**
	Solde d'exécution d'investissement	**0,00 €**
D	D 001 (besoin de financement)	0,00 €
	R 001 (excédent de financement)	0,00 €
E	Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
	Besoin de financement	0,00 €
	Excédent de financement	0,00 €
F	**Excédent de financement (= D + E)**	**0,00 €**
	AFFECTATION (= C = G + H)	**29 342,61 €**
G	**1) Affectation en réserve R 1068 en investissement** **Au minimum couverture du besoin de financement (F)**	**0,00 €**
H	**2) Report en fontionnement R 002**	**29 342,61 €**

Affectation en investissement : 0,00 €
Report en fonctionnement : 29 342,61 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,
Nadine ORSAT

Le Président,
Gilles PEGUET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 28 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit octobre se sont réunis en séance ordinaire au siège de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre – 508 avenue des Thézières à Taninges, les membres du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Gilles PEGUET, Président.

Date de la convocation : 22 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : **28**	**Étaient présents :** Mesdames Sylvie ANDRES, Patricia BARBIER, Carine BIGOT Carine BIGOT, Stéphanie BROUSMICHE, Anaïs CESCA, Claudine DEMIERRE, Laurence GIRARD, Christine MOUTTON, Nadine ORSAT et Rachel ROBLES Messieurs Olivier BELLEGO, Xavier BOSSUT, Cyril CATHELINEAU, Bernard DAZZA, Jean GAUDIN, Eric GAZANION, Mickaël GRENÊCHE, Cédric MIONNET-PERDU, Emmanuel MOCCAND-JACQUET, Gilles PEGUET, François SIMOND et Laurent TRONCHET **Étaient excusés et ayant donné pouvoir :** Madame Nora BERIOU, a donné pouvoir à Laurence GIRARD Monsieur Henri CHARLES, a donné pouvoir à Cyril CATHELINEAU Monsieur Xavier DAVERGNE, a donné pouvoir à Gilles PEGUET Monsieur Christophe LÉGER, a donné pouvoir à Mickaël GRENÊCHE Monsieur Rénald VAN CORTENBOSCH, a donné pouvoir à Sylvie ANDRES **Étaient absents non représentés :** Monsieur Baptiste POTEL **Secrétaire de séance :** Madame Nadine ORSAT **Le quorum est atteint**
Nombre de membres présents : **22**	
Nombre de membres représentés : **5**	
Nombres de suffrages exprimés : **27**	
Votes Pour : **27**	
Votes Contre : **0**	
Abstentions **: 0**	

Monsieur le Président, Gilles PEGUET, déclare la séance ouverte à 19h02.

Délibération n° 2026_140
Budget Annexe Transport de personnes – Affectation des résultats

VU le Code général des collectivité territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M43,

VU la délibération n°2026_022 en date du 21 janvier 2026 relative au Budget primitif 2026 du Budget annexe Transport de personnes de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre,

VU le Compte Financier Unique du Budget annexe Transport de personnes de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, approuvé par délibération n°2026_099 en date du 10 juin 2026,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'AFFECTER** les résultats du compte financier unique du Budget annexe Transport de personnes 2025 comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 BUDGET ANNEXE TRANSPORT DE PERSONNES		
	Résultat de fonctionnement	
A	Résultat de l'exercice précédé du signe - (déficit)	106 478,05 €
B	Résultats antérieurs reportés ligne 002 du CA - précédé du signe - (déficit)	8 962,58 €
C	Résultat à affecter = A + B (si C négatif, report du déficite ligne 002)	**115 440,63 €**
	Solde d'exécution d'investissement	**0,00 €**
D	D 001 (besoin de financement)	0,00 €
	R 001 (excédent de financement)	0,00 €
E	Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
	Besoin de financement	0,00 €
	Excédent de financement	0,00 €
F	**Besoin de financement (= D + E)**	**0,00 €**
	AFFECTATION (= C = G + H)	**115 440,63 €**
G	**1) Affectation en réserve R 1068 en investissement Au minimum couverture du besoin de financement (F)**	**0,00 €**
H	**2) Report en fontionnement R 002**	**115 440,63 €**

Affectation en investissement : 0 €
Report en fonctionnement : 115 440,63 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,
Nadine ORSAT

Le Président,
Gilles PEGUET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 28 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit octobre se sont réunis en séance ordinaire au siège de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre – 508 avenue des Thézières à Taninges, les membres du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Gilles PEGUET, Président.

Date de la convocation : 22 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : **28**	**Étaient présents :** Mesdames Sylvie ANDRES, Patricia BARBIER, Carine BIGOT Carine BIGOT, Stéphanie BROUSMICHE, Anaïs CESCA, Claudine DEMIERRE, Laurence GIRARD, Christine MOUTTON, Nadine ORSAT et Rachel ROBLES Messieurs Olivier BELLEGO, Xavier BOSSUT, Cyril CATHELINEAU, Bernard DAZZA, Jean GAUDIN, Eric GAZANION, Mickaël GRENÊCHE, Cédric MIONNET-PERDU, Emmanuel MOCCAND-JACQUET, Gilles PEGUET, François SIMOND et Laurent TRONCHET **Étaient excusés et ayant donné pouvoir :** Madame Nora BERIOU, a donné pouvoir à Laurence GIRARD Monsieur Henri CHARLES, a donné pouvoir à Cyril CATHELINEAU Monsieur Xavier DAVERGNE, a donné pouvoir à Gilles PEGUET Monsieur Christophe LÉGER, a donné pouvoir à Mickaël GRENÊCHE Monsieur Rénald VAN CORTENBOSCH, a donné pouvoir à Sylvie ANDRES **Étaient absents non représentés :** Monsieur Baptiste POTEL **Secrétaire de séance :** Madame Nadine ORSAT **Le quorum est atteint**
Nombre de membres présents : **22**	
Nombre de membres représentés : **5**	
Nombres de suffrages exprimés : **27**	
Votes Pour : **27**	
Votes Contre : **0**	
Abstentions **: 0**	

Monsieur le Président, Gilles PEGUET, déclare la séance ouverte à 19h02.

Délibération n° 2026_141
Budget Annexe Service d'Assainissement – Affectation des résultats

VU le Code général des collectivité territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU la délibération n°2026_023 en date du 21 janvier 2026 relative au Budget primitif 2026 du Budget annexe Service d'Assainissement de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre,

VU le Compte Financier Unique du Budget annexe SPANC de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, approuvé par délibération n°2026_0100 en date du 10 juin 2026,

VU le Compte Financier Unique du Budget du Syndicat Intercommunal des Montagnes du Giffre, approuvé par délibération n°2026_0101 en date du 10 juin 2026,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'AFFECTER** les résultats du compte financier unique du Budget annexe Service d'Assainissement 2025 comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 BUDGET ANNEXE SPANC ET BUDGET SIMG		
	Résultat de fonctionnement	
A	Résultat de l'exercice précédé du signe - (déficit)	1 257 148,89 €
B	Résultats antérieurs reportés ligne 002 du CA - précédé du signe - (déficit)	356 015,51 €
C	Résultat à affecter = A + B (si C négatif, report du déficite ligne 002)	**1 613 164,40 €**
	Solde d'exécution d'investissement	**1 025 121,48 €**
D	D 001 (besoin de financement)	1 025 121,48 €
	R 001 (excédent de financement)	0,00 €
E	Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
	Besoin de financement	0,00 €
	Excédent de financement	0,00 €
F	**Besoin de financement (= D + E)**	**1 025 121,48 €**
	AFFECTATION (= C = G + H)	**1 613 164,40 €**
G	**1) Affectation en réserve R 1068 en investissement Au minimum couverture du besoin de financement (F)**	**1 225 164,40 €**
H	**2) Report en fontionnement R 002**	**388 000,00 €**

Affectation en investissement : 1 225 164,40 €
Report en fonctionnement : 388 000,00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,
Nadine ORSAT

Le Président,
Gilles PEGUET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 28 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit octobre se sont réunis en séance ordinaire au siège de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre – 508 avenue des Thézières à Taninges, les membres du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Gilles PEGUET, Président.

Date de la convocation : 22 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : **28**	**Étaient présents :** Mesdames Sylvie ANDRES, Patricia BARBIER, Carine BIGOT Carine BIGOT, Stéphanie BROUSMICHE, Anaïs CESCA, Claudine DEMIERRE, Laurence GIRARD, Christine MOUTTON, Nadine ORSAT et Rachel ROBLES Messieurs Olivier BELLEGO, Xavier BOSSUT, Cyril CATHELINEAU, Bernard DAZZA, Jean GAUDIN, Eric GAZANION, Mickaël GRENÊCHE, Cédric MIONNET-PERDU, Emmanuel MOCCAND-JACQUET, Gilles PEGUET, François SIMOND et Laurent TRONCHET **Étaient excusés et ayant donné pouvoir :** Madame Nora BERIOU, a donné pouvoir à Laurence GIRARD Monsieur Henri CHARLES, a donné pouvoir à Cyril CATHELINEAU Monsieur Xavier DAVERGNE, a donné pouvoir à Gilles PEGUET Monsieur Christophe LÉGER, a donné pouvoir à Mickaël GRENÊCHE Monsieur Rénald VAN CORTENBOSCH, a donné pouvoir à Sylvie ANDRES **Étaient absents non représentés :** Monsieur Baptiste POTEL **Secrétaire de séance :** Madame Nadine ORSAT **Le quorum est atteint**
Nombre de membres présents : **22**	
Nombre de membres représentés : **5**	
Nombres de suffrages exprimés : **27**	
Votes Pour : **27**	
Votes Contre : **0**	
Abstentions **: 0**	

Monsieur le Président, Gilles PEGUET, déclare la séance ouverte à 19h02.

Délibération n° 2026_142
Budget Principal – Vote du budget supplémentaire 2026

VU le Code général des collectivité territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n°2026_017 en date du 21 janvier 2026 relative au Budget primitif 2026 du Budget principal de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre,

VU le Compte Financier Unique du Budget principal de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, approuvé par délibération n°2026_094 en date du 10 juin 2026,

VU la délibération n°2026_137 en date du 28 octobre 2026 portant affectation du résultat 2025 du Budget principal de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'approuver le budget supplémentaire 2026 du Budget principal équilibré en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement et la section d'investissement,

CONSIDÉRANT le projet de budget supplémentaire 2026 du Budget principal joint en annexe,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le Budget supplémentaire 2026 du Budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	DÉPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	CHAPITRE	LIBELLÉ	MONTANT	CHAPITRE	LIBELLÉ	MONTANT
	011	Charges à caractère général	26 500 €	002	Excédent reporté	400 000 €
	012	Charges de personnel	- €	013	Atténuations de chargegs	45 000 €
	014	Atténuation de produits	- €	042	Opéra° d'ordre de transf. entre sec°	- €
	042	Opéra° d'ordre de transf. entre sec°	100 000 €	70	Produits des services	- 265 000 €
	65	Autres charges de gestion courante	3 500 €	73	Impôts et taxes	- €
	66	Charges financières	- 30 000 €	731	Fiscalité locale	- 80 000 €
	67	Charges spécifiques	- €	74	Dota°, subv° et participa°	- €
	68	Dotations aux provisions et dépréciations	- €	75	Autres produits de gestion courante	- €
	TOTAL DÉPENSES		100 000,00 €	TOTAL RECETTES		100 000,00 €

INVESTISSEMENT	CHAPITRE	LIBELLÉ	CRÉDITS REPORTÉS	NOUVEAUX CRÉDITS	CHAPITRE	LIBELLÉ	MONTANT
	040	Opéra° d'ordre de transf. entre sec°	- €	- €			
	041	Opéra° patrimoniables	- €	10 000,00 €	001	Excédent reporté	4 282 837,16 €
	16	Remboursement en capital	- €	- €			
	20	Immobilisations incorporelles	2 280,00 €	- 37 280,00 €	10	FCTVA	- 500 157,25 €
						Excédent de fonctionnement capitalisé	527 320,09 €
	204	Subventions d'investissement	- €	- €	13	Subventions d'investissement	- 420 000,00 €
	21	Immobilisations corporelles	637 422,45 €	- 637 422,45 €	16	Emprunts et dettes assimilées	- 7 500 000,00 €
	23	Immobilisations en cours	1 452 390,08 €	- 4 927 390,08 €	040	Opéra° d'ordre de transf. entre sec°	100 000,00 €
	26	Participations	- €	- €			
	27	Autres immobilisations financières	- €	- €	041	Opéra° patrimoniables	10 000,00 €
	45	Opéra° pour compte de tiers	- €	580 000,00 €	45	Opéra° pour compte de tiers	580 000,00 €
	TOTAL DÉPENSES		2 092 092,53 €	- 5 012 092,53 €	TOTAL RECETTES		- 2 920 000,00 €
			-	2 920 000,00 €			

Le budget supplémentaire de fonctionnement total s'équilibre en dépenses et en recettes à 100 000€.
Le budget supplémentaire d'investissement total s'équilibre en dépenses et en recettes à - 2 920 000€.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,
Nadine ORSAT

Le Président,
Gilles PEGUET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 28 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit octobre se sont réunis en séance ordinaire au siège de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre – 508 avenue des Thézières à Taninges, les membres du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Gilles PEGUET, Président.

Date de la convocation : 22 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : **28**	**Étaient présents :** Mesdames Sylvie ANDRES, Patricia BARBIER, Carine BIGOT Carine BIGOT, Stéphanie BROUSMICHE, Anaïs CESCA, Claudine DEMIERRE, Laurence GIRARD, Christine MOUTTON, Nadine ORSAT et Rachel ROBLES Messieurs Olivier BELLEGO, Xavier BOSSUT, Cyril CATHELINEAU, Bernard DAZZA, Jean GAUDIN, Eric GAZANION, Mickaël GRENÊCHE, Cédric MIONNET-PERDU, Emmanuel MOCCAND-JACQUET, Gilles PEGUET, François SIMOND et Laurent TRONCHET **Étaient excusés et ayant donné pouvoir :** Madame Nora BERIOU, a donné pouvoir à Laurence GIRARD Monsieur Henri CHARLES, a donné pouvoir à Cyril CATHELINEAU Monsieur Xavier DAVERGNE, a donné pouvoir à Gilles PEGUET Monsieur Christophe LÉGER, a donné pouvoir à Mickaël GRENÊCHE Monsieur Rénald VAN CORTENBOSCH, a donné pouvoir à Sylvie ANDRES **Étaient absents non représentés :** Monsieur Baptiste POTEL **Secrétaire de séance :** Madame Nadine ORSAT **Le quorum est atteint**
Nombre de membres présents : **22**	
Nombre de membres représentés : **5**	
Nombres de suffrages exprimés : **27**	
Votes Pour : **27**	
Votes Contre : **0**	
Abstentions **: 0**	

Monsieur le Président, Gilles PEGUET, déclare la séance ouverte à 19h02.

Délibération n° 2026_143
Budget Annexe des Ordures Ménagères – Vote du budget supplémentaire 2026

VU le Code général des collectivité territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

VU la délibération n°2026_018 en date du 21 janvier 2026 relative au Budget primitif 2026 du Budget annexe des Ordures Ménagères de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre,

VU le Compte Financier Unique du Budget annexe des Ordures Ménagères de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, approuvé par délibération n°2026_095 en date du 10 juin 2026,

VU la délibération n°2026_138 en date du 28 octobre 2026 portant affectation du résultat 2025 du Budget annexe des Ordures Ménagères de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'approuver le budget supplémentaire 2026 du Budget annexe des Ordures Ménagères équilibré en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement et la section d'investissement,

CONSIDÉRANT le projet de budget supplémentaire 2026 du Budget annexe des Ordures Ménagères joint en annexe,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le budget supplémentaire 2026 du Budget annexe Ordures Ménagères qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	DÉPENSES				RECETTES		
FONCTIONNEMENT	CHAPITRE	LIBELLÉ		MONTANT	CHAPITRE	LIBELLÉ	MONTANT
	011	Charges à caractère général		100 000,00 €	002	Excédent reporté	794 569,47 €
	012	Charges de personnel		- €	013	Atténuation de charges	- €
	023	Virement à la section d'invstissement		460 000,00 €	042	Opéra° d'ordre de transf. entre sec°	1 000,00 €
	042	Opéra° d'ordre de transf. entre sec°		40 000,00 €	70	Produits des services	- 195 569,47 €
	65	Autres charges de gestion courante		- €			
	66	Charges financières		- €	75	Autres produits de gestion courante	- €
	67	Charges exceptionnelles		- €	77	Produits exceptionnels	- €
	TOTAL DÉPENSES			600 000,00 €	TOTAL RECETTES		600 000,00 €
INVESTISSEMENT	CHAPITRE	LIBELLÉ	CRÉDITS REPORTÉS	NOUVEAUX CRÉDITS	CHAPITRE	LIBELLÉ	MONTANT
	020	Dépenses imprévues	- €	- €	001	Excédent reporté	1 350 980,72 €
	040	Opéra° d'ordre de transf. entre sec°	- €	1 000,00 €	021	Viresement de la section de fonct.	460 000,00 €
	041	Opéra° patrimoniales	- €	- €	040	Opéra° d'ordre de transf. entre sec°	40 000,00 €
	16	Remboursement en capital	- €	- €	10	FCTVA	- 20 980,72 €
	20	Immobilisations incorporelles	1 800,00 €	- 1 800,00 €		Excédent de fonctionnement capitalisé	- €
	21	Immobilisations corporelles	31 101,99 €	767 898,01 €	16	Emprunt en euros	- 1 030 000,00 €
	23	Immobilisations en cours	- €	- €	041	Opéra° patrimoniales	- €
	TOTAL DÉPENSES		32 901,99 €	767 098,01 €	TOTAL RECETTES		800 000,00 €
				800 000,00 €			

Le budget supplémentaire de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 600 000 €.
Le budget supplémentaire d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 800 000 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,
Nadine ORSAT

Le Président,
Gilles PEGUET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 28 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit octobre se sont réunis en séance ordinaire au siège de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre – 508 avenue des Thézières à Taninges, les membres du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Gilles PEGUET, Président.

Date de la convocation : 22 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : **28**	**Étaient présents :** Mesdames Sylvie ANDRES, Patricia BARBIER, Carine BIGOT Carine BIGOT, Stéphanie BROUSMICHE, Anaïs CESCA, Claudine DEMIERRE, Laurence GIRARD, Christine MOUTTON, Nadine ORSAT et Rachel ROBLES Messieurs Olivier BELLEGO, Xavier BOSSUT, Cyril CATHELINEAU, Bernard DAZZA, Jean GAUDIN, Eric GAZANION, Mickaël GRENÊCHE, Cédric MIONNET-PERDU, Emmanuel MOCCAND-JACQUET, Gilles PEGUET, François SIMOND et Laurent TRONCHET **Étaient excusés et ayant donné pouvoir :** Madame Nora BERIOU, a donné pouvoir à Laurence GIRARD Monsieur Henri CHARLES, a donné pouvoir à Cyril CATHELINEAU Monsieur Xavier DAVERGNE, a donné pouvoir à Gilles PEGUET Monsieur Christophe LÉGER, a donné pouvoir à Mickaël GRENÊCHE Monsieur Rénald VAN CORTENBOSCH, a donné pouvoir à Sylvie ANDRES **Étaient absents non représentés :** Monsieur Baptiste POTEL **Secrétaire de séance :** Madame Nadine ORSAT **Le quorum est atteint**
Nombre de membres présents : **22**	
Nombre de membres représentés : **5**	
Nombres de suffrages exprimés : **27**	
Votes Pour : **27**	
Votes Contre : **0**	
Abstentions **: 0**	

Monsieur le Président, Gilles PEGUET, déclare la séance ouverte à 19h02.

Délibération n° 2026_144
Budget Annexe GEMAPI – Vote du budget supplémentaire 2026

VU le Code général des collectivité territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n°2026_019 en date du 21 janvier 2026 relative au Budget primitif 2026 du Budget annexe GEMAPI de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre,

VU le Compte Financier Unique du Budget annexe GEMAPI de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, approuvé par délibération n°2026_096 en date du 10 juin 2026,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'approuver le budget supplémentaire 2026 du Budget annexe GEMAPI équilibré en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement,

CONSIDÉRANT le projet de budget supplémentaire 2026 du Budget annexe GEMAPI joint en annexe,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le Budget supplémentaire 2026 du Budget annexe GEMAPI qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	DÉPENSES				RECETTES			
	CHAPITRE	LIBELLÉ		MONTANT	CHAPITRE	LIBELLÉ		MONTANT
FONCTIONNEMENT	011	Charges à caractère général	617 - Etudes et recherches	591 444,00 €	002	Résultat de fonctionnement reporté		611 444,00 €
	014	Atténuation de produits	7391118 - Autres restit. au titre des dégrèvements sur contrib. Directes	20 000,00 €	73	Impôts et taxes	7318 - Autres impôts locaux	- €
	65	Autres charges de gestion courante	6558 - Reversements conventionnels de fiscalité	- €				
	TOTAL DÉPENSES			611 444,00 €	TOTAL RECETTES			611 444,00 €

Le budget supplémentaire de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 611 444 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,
Nadine ORSAT

Le Président,
Gilles PEGUET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 28 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit octobre se sont réunis en séance ordinaire au siège de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre – 508 avenue des Thézières à Taninges, les membres du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Gilles PEGUET, Président.

Date de la convocation : 22 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : **28**	**Étaient présents :** Mesdames Sylvie ANDRES, Patricia BARBIER, Carine BIGOT Carine BIGOT, Stéphanie BROUSMICHE, Anaïs CESCA, Claudine DEMIERRE, Laurence GIRARD, Christine MOUTTON, Nadine ORSAT et Rachel ROBLES Messieurs Olivier BELLEGO, Xavier BOSSUT, Cyril CATHELINEAU, Bernard DAZZA, Jean GAUDIN, Eric GAZANION, Mickaël GRENÊCHE, Cédric MIONNET-PERDU, Emmanuel MOCCAND-JACQUET, Gilles PEGUET, François SIMOND et Laurent TRONCHET **Étaient excusés et ayant donné pouvoir :** Madame Nora BERIOU, a donné pouvoir à Laurence GIRARD Monsieur Henri CHARLES, a donné pouvoir à Cyril CATHELINEAU Monsieur Xavier DAVERGNE, a donné pouvoir à Gilles PEGUET Monsieur Christophe LÉGER, a donné pouvoir à Mickaël GRENÊCHE Monsieur Rénald VAN CORTENBOSCH, a donné pouvoir à Sylvie ANDRES **Étaient absents non représentés :** Monsieur Baptiste POTEL **Secrétaire de séance :** Madame Nadine ORSAT **Le quorum est atteint**
Nombre de membres présents : **22**	
Nombre de membres représentés : **5**	
Nombres de suffrages exprimés : **27**	
Votes Pour : **27**	
Votes Contre : **0**	
Abstentions **: 0**	

Monsieur le Président, Gilles PEGUET, déclare la séance ouverte à 19h02.

Délibération n° 2026_145
Budget Annexe ZA de l'Épure – Vote du budget supplémentaire 2026

VU le Code général des collectivité territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n°2026_020 en date du 21 janvier 2026 relative au Budget primitif 2026 du Budget annexe ZA de l'Epure de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre,

VU le Compte Financier Unique du Budget annexe ZA de l'Epure de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, approuvé par délibération n°2026_097 en date du 10 juin 2026,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'approuver le budget supplémentaire 2026 du Budget annexe ZA de l'Epure équilibré en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement et la section d'investissement,

CONSIDÉRANT le projet de budget supplémentaire 2026 du Budget annexe ZA de l'Epure joint en annexe,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le Budget supplémentaire 2026 du Budget annexe ZA de l'Epure qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	DÉPENSES			RECETTES		
	CHAPITRE	**COMPTE**	**MONTANT**	**CHAPITRE**	**COMPTE**	**MONTANT**
FONCTIONNEMENT	023	Virement à la section d'investissement	7 649,71 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	7 649,71 €
	TOTAL DÉPENSES		**7 649,71 €**	**TOTAL RECETTES**		**7 649,71 €**
	CHAPITRE	**COMPTE**	**MONTANT**	**CHAPITRE**	**COMPTE**	**MONTANT**
INVESTISSEMENT	001	Résultat d'investissement reporté	251 543,48 €	021	Virement de la section de fonctionnement	7 649,71 €
				16 - Emprunts et dettes assimilées	168742 - Emprunts et dettes assimilées – GFP de rattachement	243 893,77 €
	TOTAL DÉPENSES		**251 543,48 €**	**TOTAL RECETTES**		**251 543,48 €**

Le budget supplémentaire de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 7 649,71 €
Le budget supplémentaire d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 251 543,48 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,
Nadine ORSAT

Le Président,
Gilles PEGUET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 28 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit octobre se sont réunis en séance ordinaire au siège de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre – 508 avenue des Thézières à Taninges, les membres du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Gilles PEGUET, Président.

Date de la convocation : 22 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : **28**	**Étaient présents :** Mesdames Sylvie ANDRES, Patricia BARBIER, Carine BIGOT Carine BIGOT, Stéphanie BROUSMICHE, Anaïs CESCA, Claudine DEMIERRE, Laurence GIRARD, Christine MOUTTON, Nadine ORSAT et Rachel ROBLES Messieurs Olivier BELLEGO, Xavier BOSSUT, Cyril CATHELINEAU, Bernard DAZZA, Jean GAUDIN, Eric GAZANION, Mickaël GRENÊCHE, Cédric MIONNET-PERDU, Emmanuel MOCCAND-JACQUET, Gilles PEGUET, François SIMOND et Laurent TRONCHET **Étaient excusés et ayant donné pouvoir :** Madame Nora BERIOU, a donné pouvoir à Laurence GIRARD Monsieur Henri CHARLES, a donné pouvoir à Cyril CATHELINEAU Monsieur Xavier DAVERGNE, a donné pouvoir à Gilles PEGUET Monsieur Christophe LÉGER, a donné pouvoir à Mickaël GRENÊCHE Monsieur Rénald VAN CORTENBOSCH, a donné pouvoir à Sylvie ANDRES **Étaient absents non représentés :** Monsieur Baptiste POTEL **Secrétaire de séance :** Madame Nadine ORSAT **Le quorum est atteint**
Nombre de membres présents : **22**	
Nombre de membres représentés : **5**	
Nombres de suffrages exprimés : **27**	
Votes Pour : **27**	
Votes Contre : **0**	
Abstentions **: 0**	

Monsieur le Président, Gilles PEGUET, déclare la séance ouverte à 19h02.

Délibération n° 2026_146
Budget Annexe ZA de Chessin – Vote du budget supplémentaire 2026

VU le Code général des collectivité territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n°2026_021 en date du 21 janvier 2026 relative au Budget primitif 2026 du Budget annexe ZA de Chessin de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre,

VU le Compte Financier Unique du Budget annexe ZA de Chessin de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, approuvé par délibération n°2026_098 en date du 10 juin 2026,

VU la délibération n°2026_139 en date du 28 octobre 2026 portant affectation du résultat 2025 du Budget annexe ZA de Chessin de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'approuver le budget supplémentaire 2026 du Budget annexe ZA de Chessin équilibré en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement,

CONSIDÉRANT le projet de budget supplémentaire 2026 du Budget annexe ZA de Chessin joint en annexe,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le Budget supplémentaire 2026 du Budget annexe ZA de Chessin qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	DÉPENSES			RECETTES		
	CHAPITRE	COMPTE	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	MONTANT
FONCTIONNEMENT	011 - Charges à caractère général	6015 - Terrains à aménager	29 342,66 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	29 342,66 €
	TOTAL DÉPENSES		29 342,66 €	TOTAL RECETTES		29 342,66 €

Le budget supplémentaire de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 29 342,66 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,
Nadine ORSAT

Le Président,
Gilles PEGUET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 28 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit octobre se sont réunis en séance ordinaire au siège de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre – 508 avenue des Thézières à Taninges, les membres du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Gilles PEGUET, Président.

Date de la convocation : 22 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : **28**	**Étaient présents :** Mesdames Sylvie ANDRES, Patricia BARBIER, Carine BIGOT Carine BIGOT, Stéphanie BROUSMICHE, Anaïs CESCA, Claudine DEMIERRE, Laurence GIRARD, Christine MOUTTON, Nadine ORSAT et Rachel ROBLES Messieurs Olivier BELLEGO, Xavier BOSSUT, Cyril CATHELINEAU, Bernard DAZZA, Jean GAUDIN, Eric GAZANION, Mickaël GRENÊCHE, Cédric MIONNET-PERDU, Emmanuel MOCCAND-JACQUET, Gilles PEGUET, François SIMOND et Laurent TRONCHET
Nombre de membres présents : **22**	
Nombre de membres représentés : **5**	**Étaient excusés et ayant donné pouvoir :** Madame Nora BERIOU, a donné pouvoir à Laurence GIRARD Monsieur Henri CHARLES, a donné pouvoir à Cyril CATHELINEAU Monsieur Xavier DAVERGNE, a donné pouvoir à Gilles PEGUET Monsieur Christophe LÉGER, a donné pouvoir à Mickaël GRENÊCHE Monsieur Rénald VAN CORTENBOSCH, a donné pouvoir à Sylvie ANDRES
Nombres de suffrages exprimés : **27**	
Votes Pour : **27**	**Étaient absents non représentés :** Monsieur Baptiste POTEL
Votes Contre : **0**	
Abstentions **: 0**	**Secrétaire de séance :** Madame Nadine ORSAT **Le quorum est atteint**

Monsieur le Président, Gilles PEGUET, déclare la séance ouverte à 19h02.

Délibération n° 2026_147
Budget Annexe Transport de personnes – Vote du budget supplémentaire 2026

VU le Code général des collectivité territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M43,

VU la délibération n°2026_022 en date du 21 janvier 2026 relative au Budget primitif 2026 du Budget annexe Transport de personnes de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre,

VU le Compte Financier Unique du Budget annexe Transport de personnes de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, approuvé par délibération n°2026_099 en date du 10 juin 2026,

VU la délibération n°2026_140 en date du 28 octobre 2026 portant affectation du résultat 2025 du Budget annexe Transport de personnes de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'approuver le budget supplémentaire 2026 du Budget annexe Transport de personnes équilibré en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement,

CONSIDÉRANT le projet de budget supplémentaire 2026 du Budget annexe Transport de personnes joint en annexe,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le budget supplémentaire du Budget annexe Transport de personnes qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	DÉPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	CHAPITRE	LIBELLÉ	MONTANT	CHAPITRE	LIBELLÉ	MONTANT
	011	Charges à caractère général	2 333,83 €	002	Excédent d'exploitation reporté	115 440,63 €
	012	Charges de personnel	- €	70	Dota°, subv° et participa°	- 102 940,63 €
	042	Opéra° d'ordre de transf. entre sec°	10 166,17 €			
	TOTAL DÉPENSES		12 500,00 €	TOTAL RECETTES		12 500,00 €
INVESTISSEMENT	CHAPITRE	LIBELLÉ	MONTANT	CHAPITRE	LIBELLÉ	MONTANT
	21	Immobilisations corporelles	14 500,00 €	001	Résultat d'investissement reporté	251633,83
				040	Opéra° d'ordre de transf. entre sec°	10 166,17 €
				16	Emprunts et dettes assimilées	- 247 300,00 €
	TOTAL DÉPENSES		14 500,00 €	TOTAL RECETTES		14 500,00 €

Le budget supplémentaire de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 12 500 €
Le budget supplémentaire d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 14 500 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,
Nadine ORSAT

Le Président,
Gilles PEGUET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 28 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit octobre se sont réunis en séance ordinaire au siège de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre – 508 avenue des Thézières à Taninges, les membres du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Gilles PEGUET, Président.

Date de la convocation : 22 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : **28**	**Étaient présents :** Mesdames Sylvie ANDRES, Patricia BARBIER, Carine BIGOT Carine BIGOT, Stéphanie BROUSMICHE, Anaïs CESCA, Claudine DEMIERRE, Laurence GIRARD, Christine MOUTTON, Nadine ORSAT et Rachel ROBLES Messieurs Olivier BELLEGO, Xavier BOSSUT, Cyril CATHELINEAU, Bernard DAZZA, Jean GAUDIN, Eric GAZANION, Mickaël GRENÊCHE, Cédric MIONNET-PERDU, Emmanuel MOCCAND-JACQUET, Gilles PEGUET, François SIMOND et Laurent TRONCHET
Nombre de membres présents : **22**	
Nombre de membres représentés : **5**	**Étaient excusés et ayant donné pouvoir :** Madame Nora BERIOU, a donné pouvoir à Laurence GIRARD Monsieur Henri CHARLES, a donné pouvoir à Cyril CATHELINEAU Monsieur Xavier DAVERGNE, a donné pouvoir à Gilles PEGUET Monsieur Christophe LÉGER, a donné pouvoir à Mickaël GRENÊCHE Monsieur Rénald VAN CORTENBOSCH, a donné pouvoir à Sylvie ANDRES
Nombres de suffrages exprimés : **27**	
Votes Pour : **27**	**Étaient absents non représentés :** Monsieur Baptiste POTEL
Votes Contre : **0**	
Abstentions **: 0**	**Secrétaire de séance :** Madame Nadine ORSAT **Le quorum est atteint**

Monsieur le Président, Gilles PEGUET, déclare la séance ouverte à 19h02.

Délibération n° 2026_148
Budget Annexe Service d'Assainissement– Vote du budget supplémentaire 2026

VU le Code général des collectivité territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU la délibération n°2026_023 en date du 21 janvier 2026 relative au Budget primitif 2026 du Budget annexe Service d'Assainissement de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre,

VU le Compte Financier Unique du Budget annexe SPANC de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, approuvé par délibération n°2026_0100 en date du 10 juin 2026,

VU le Compte Financier Unique du Budget du Syndicat Intercommunal des Montagnes du Giffre, approuvé par délibération n°2026_0101 en date du 10 juin 2026,

VU la délibération n°2026_141 en date du 28 octobre 2026 portant affectation du résultat 2025 du Budget annexe Service d'Assainissement de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'approuver le budget supplémentaire 2026 du Budget annexe Service d'Assainissement équilibré en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement,

CONSIDÉRANT le projet de budget supplémentaire 2026 du Budget annexe Service d'Assainissement joint en annexe,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le budget supplémentaire 2026 du Budget annexe Service d'Assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	DÉPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	CHAPITRE	LIBELLÉ	MONTANT	CHAPITRE	LIBELLÉ	MONTANT
	011	Charges à caractère général	6 000,00 €	002	Excédent de fonctionnement reporté	388000
	023	Virement à la section d'investissement	129 000,00 €	70	Produits des services, domaines et ventes diverses	- 301 000,00 €
				75	Autres produits de gestion courante	48 000,00 €
	TOTAL DÉPENSES		**135 000,00 €**	**TOTAL RECETTES**		**135 000,00 €**
INVESTISSEMENT	**CHAPITRE**	**LIBELLÉ**	**MONTANT**	**CHAPITRE**	**LIBELLÉ**	**MONTANT**
	001	Déficit d'investissement reporté	1 025 121,48 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	1 540 306,28 €
				16	Emprunts et dettes assimilées	- 639 306,28 €
	21	Immobilisations corporelles	4 878,52 €	021	Virement de la section de fonctionnement	129 000,00 €
	TOTAL DÉPENSES		**1 030 000,00 €**	**TOTAL RECETTES**		**1 030 000,00 €**

Le budget supplémentaire de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 135 000 €.
Le budget supplémentaire d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 030 000 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,
Nadine ORSAT

Le Président,
Gilles PEGUET





CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 28 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit octobre se sont réunis en séance ordinaire au siège de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre – 508 avenue des Thézières à Taninges, les membres du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Gilles PEGUET, Président.

Date de la convocation : 22 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : **28**	**Étaient présents :** Mesdames Sylvie ANDRES, Patricia BARBIER, Carine BIGOT Carine BIGOT, Stéphanie BROUSMICHE, Anaïs CESCA, Claudine DEMIERRE, Laurence GIRARD, Christine MOUTTON, Nadine ORSAT et Rachel ROBLES Messieurs Olivier BELLEGO, Xavier BOSSUT, Cyril CATHELINEAU, Bernard DAZZA, Jean GAUDIN, Eric GAZANION, Mickaël GRENÊCHE, Cédric MIONNET-PERDU, Emmanuel MOCCAND-JACQUET, Gilles PEGUET, François SIMOND et Laurent TRONCHET **Étaient excusés et ayant donné pouvoir :** Madame Nora BERIOU, a donné pouvoir à Laurence GIRARD Monsieur Henri CHARLES, a donné pouvoir à Cyril CATHELINEAU Monsieur Xavier DAVERGNE, a donné pouvoir à Gilles PEGUET Monsieur Christophe LÉGER, a donné pouvoir à Mickaël GRENÊCHE Monsieur Rénald VAN CORTENBOSCH, a donné pouvoir à Sylvie ANDRES **Étaient absents non représentés :** Monsieur Baptiste POTEL **Secrétaire de séance :** Madame Nadine ORSAT **Le quorum est atteint**
Nombre de membres présents : **22**	
Nombre de membres représentés : **5**	
Nombres de suffrages exprimés : **27**	
Votes Pour : **27**	
Votes Contre : **0**	
Abstentions **: 0**	

Monsieur le Président, Gilles PEGUET, déclare la séance ouverte à 19h02.

Délibération n° 2026_149
Budget Annexe Eau potable – Vote du budget supplémentaire 2026

VU le Code général des collectivité territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU la délibération n°2026_024 en date du 21 janvier 2026 relative au Budget primitif 2026 du Budget annexe Eau potable de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'approuver le budget supplémentaire 2026 du Budget annexe Eau potable équilibré en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement,

CONSIDÉRANT le projet de budget supplémentaire 2026 du Budget annexe Eau potable joint en annexe,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le budget supplémentaire 2026 du Budget annexe Eau potable qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	DÉPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	CHAPITRE	LIBELLÉ	MONTANT	CHAPITRE	LIBELLÉ	MONTANT
	011	Charges à caractère général	58 000,00 €	70	Produits des services, domaines et ventes diverses	83 000,00 €
	65	Autres charges de gestion courante	59 000,00 €			
	67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante	39 000,00 €
	TOTAL DÉPENSES		**122 000,00 €**	**TOTAL RECETTES**		**122 000,00 €**
INVESTISSEMENT	**CHAPITRE**	**LIBELLÉ**	**MONTANT**	**CHAPITRE**	**LIBELLÉ**	**MONTANT**
	041	Opéra° patrimoniales	20 000,00 €	041	Opéra° patrimoniales	20 000,00 €
	23	Immobilisations en cours	50 000,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	657 976,61 €
				16	Emprunts et dettes assimilées	- 607 976,61 €
	TOTAL DÉPENSES		**70 000,00 €**	**TOTAL RECETTES**		**70 000,00 €**

Le budget supplémentaire de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 122 000 €.
Le budget supplémentaire d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 70 000 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,
Nadine ORSAT

Le Président,
Gilles PEGUET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 28 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit octobre se sont réunis en séance ordinaire au siège de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre – 508 avenue des Thézières à Taninges, les membres du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Gilles PEGUET, Président.

Date de la convocation : 22 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : **28**	**Étaient présents :** Mesdames Sylvie ANDRES, Patricia BARBIER, Carine BIGOT Carine BIGOT, Stéphanie BROUSMICHE, Anaïs CESCA, Claudine DEMIERRE, Laurence GIRARD, Christine MOUTTON, Nadine ORSAT et Rachel ROBLES Messieurs Olivier BELLEGO, Xavier BOSSUT, Cyril CATHELINEAU, Bernard DAZZA, Jean GAUDIN, Eric GAZANION, Mickaël GRENÊCHE, Cédric MIONNET-PERDU, Emmanuel MOCCAND-JACQUET, Gilles PEGUET, François SIMOND et Laurent TRONCHET **Étaient excusés et ayant donné pouvoir :** Madame Nora BERIOU, a donné pouvoir à Laurence GIRARD Monsieur Henri CHARLES, a donné pouvoir à Cyril CATHELINEAU Monsieur Xavier DAVERGNE, a donné pouvoir à Gilles PEGUET Monsieur Christophe LÉGER, a donné pouvoir à Mickaël GRENÊCHE Monsieur Rénald VAN CORTENBOSCH, a donné pouvoir à Sylvie ANDRES **Étaient absents non représentés :** Monsieur Baptiste POTEL **Secrétaire de séance :** Madame Nadine ORSAT **Le quorum est atteint**
Nombre de membres présents : **22**	
Nombre de membres représentés : **5**	
Nombres de suffrages exprimés : **27**	
Votes Pour : **27**	
Votes Contre : **0**	
Abstentions **: 0**	

Monsieur le Président, Gilles PEGUET, déclare la séance ouverte à 19h02.

Délibération n° 2026_150
Approbation de l'avenant n°4 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du pôle enfance/jeunesse/aînés des Montagnes du Giffre - Mission complémentaire de labellisation Bâtiment Energie Environnement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-1 et suivants,

VU le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L. 2194-1 et R. 2194-1 à R. 2194-9 relatifs à la modification des contrats en cours d'exécution,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2026-0010 du 2 juillet 2026 approuvant la modification des statuts de la communauté de communes des Montagnes du Giffre,

VU la délibération n°2022_088 en date du 16 novembre 2022 approuvant la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune de Taninges à la CCMG pour le projet de construction du bâtiment enfance/jeunesse/aînés à Taninges,

VU la délibération n°2023_075 en date du 4 octobre 2023 portant approbation du programme technique et fonctionnel pour la construction d'un bâtiment enfance/jeunesse/aînés à Taninges et lancement du concours de maîtrise d'œuvre,

VU la délibération n°2024_072 en date du 10 juillet 2024 portant désignation du projet lauréat du concours de maitrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment enfance/jeunesse/aînés à Taninges et approuvant l'engagement de négociations avec l'équipe auteure du projet,

VU les procès-verbaux des jurys du 15 janvier, 23 mai et 16 juin 2024,

VU la délibération n°2024_083 en date du 12 octobre 2024 attribuant le marché de maitrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment enfance/jeunesse/aînés à Taninges au groupement d'architectes et de bureaux d'études représenté par le cabinet ATELIER CATHERINE BOIDEVAIX, architecte mandataire, pour un montant initial de 827 645€HT,

VU la délibération n°2025_005 en date du 29 janvier 2025 approuvant l'Avant-Projet Sommaire (APS) du bâtiment enfance jeunesse aînés à Taninges,

VU la délibération n°2025_060 en date du 2 juillet 2025 approuvant l'Avant-Projet Définitif (APD) du bâtiment enfance jeunesse aînés à Taninges,

VU la délibération n°2025_057 en date du 2 juillet 2025 approuvant l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment Enfance Jeunesse Aînés à Taninges, portant le taux de tolérance en phase d'avant-projet à 3,35%,

VU la délibération n°2025_058 en date du 2 juillet 2025 approuvant l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment Enfance Jeunesse Aînés à Taninges, portant la durée de marché à 48 mois,

VU la délibération n°2025_060 en date du 2 juillet 2025 approuvant l'avant-projet définitif (APD) de la construction d'un bâtiment Enfance Jeunesse Aînés à Taninges et l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre,

VU les pièces du marché de maîtrise d'œuvre,

VU l'avis de la Commission 4 Vie sociale et culturelle et du Bureau Communautaire du 7 octobre 2026,

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offre du 12 octobre 2026,

VU le projet d'avenant n°4 joint en annexe,

La Communauté de Communes des Montagnes du Giffre a confié au groupement représenté par le cabinet ATELIER CATHERINE BOIDEVAIX la maîtrise d'œuvre de l'opération de construction d'un bâtiment enfance jeunesse ainés à Taninges.

Dans le cadre de cette opération, la CCMG souhaite s'engager dans une démarche de labellisation BEE (Bâtiment Energie Environnement), afin de garantir la performance énergétique et environnementale du bâtiment, le confort des usagers, la maîtrise des coûts de fonctionnement, ainsi que l'éligibilité à des bonifications de subvention.

Le marché initial de maîtrise d'œuvre ne prévoyait pas de mission spécifique relative à cette labellisation. Or l'obtention du label suppose notamment :

- La pré-analyse du projet au regard du référentiel BEE
- L'élaboration des profils BEE selon les zones du bâtiments (RT2012 pour la crèche et le RPE, RE2020 pour l'accueil de loisirs)
- L'intégration des exigences du référentiel dans la conception

- La constitution et le suivi du dossier de demande de label auprès de l'organisme certificateur
- Le suivi de la mise en œuvre et de la réception des performances en phase travaux (ACT, VISA, DET, AOR)
- Le montage du dossier de labellisation à réception
- La coordination avec l'organisme certificateur et la production des justificatifs requis

Ces prestations complémentaires n'étaient pas prévues dans le marché initial. Leurs réalisations par le maître d'œuvre en charge de l'opération sont indissociables de la conception en cours et interviennent dans la continuité de la mission du maître d'œuvre.

La modification envisagée est fondée sur les articles L. 2194-1 et R. 2194-7 du Code de la commande publique, qui permettent de modifier un marché en cours d'exécution, sans nouvelle procédure de mise en concurrence, lorsque la modification n'est pas substantielle. Tel est le cas en l'espèce, pour les raisons suivantes :

- Elle ne modifie pas l'équilibre économique du marché en faveur du titulaire d'une manière non prévue au marché initial : la mission complémentaire est rémunérée sur la base d'un devis détaillé et vérifié
- Elle n'étend pas de manière considérable le champ du marché : la mission s'inscrit dans l'objet du marché initial (conception et suivi de la construction du bâtiment)
- Elle ne remplace pas le titulaire du marché
- Elle n'introduit aucune condition qui, si elle avait figuré dans la procédure initiale, aurait permis l'admission d'autres candidats, le choix d'une autre offre ou l'attrait d'un plus grand nombre de participants.

L'incidence financière de l'avenant s'établit comme suit :

	Montant HT	Montant TTC
Marché initial	827 645 €	993 174 €
Avenants précédents (cumul)	35 446,73 €	42 536,08 €
Avenant n°4 – Mission de labellisation BEE	8 000 €	9 600 €
Nouveau montant du marché	872 691,73 €	1 047 230,08 €
Variation de l'avenant n°4 par rapport au montant initial du marché	0,97%	
Variation cumulée de tous les avenants par rapport au montant initial du marché	5,44%	

L'avenant n'a pas d'incidence sur le délai d'exécution. La rémunération de cette mission complémentaire est forfaitaire. Les crédits sont inscrits au budget principal de l'exercice 2026, article 2313.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant n°4 au marché de maîtrise d'œuvre n°2024_027 conclu avec le groupement représenté par le cabinet ATELIER CATHERINE BOIDEVAIX ayant pour objet d'intégrer une mission complémentaire de maîtrise d'œuvre nécessaire à l'obtention de la labellisation BEE du bâtiment enfance jeunesse aînés à Taninges,
- **DE FIXER** à 8 000€HT, soit 9 600€TTC, le montant de cet avenant, portant le montant du marché de 827 645€HT à 872 691,73€HT, soit une augmentation de 5,44% par rapport au montant initial,
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de l'exercice 2026,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°4 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment Enfance Jeunesse Aînés à Taninges, tel que joint en annexe, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,
Nadine ORSAT

Le Président,
Gilles PEGUET



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 28 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit octobre se sont réunis en séance ordinaire au siège de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre – 508 avenue des Thézières à Taninges, les membres du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Gilles PEGUET, Président.

Date de la convocation : 22 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : **28**	**Étaient présents :** Mesdames Sylvie ANDRES, Patricia BARBIER, Carine BIGOT Carine BIGOT, Stéphanie BROUSMICHE, Anaïs CESCA, Claudine DEMIERRE, Laurence GIRARD, Christine MOUTTON, Nadine ORSAT et Rachel ROBLES Messieurs Olivier BELLEGO, Xavier BOSSUT, Cyril CATHELINEAU, Bernard DAZZA, Jean GAUDIN, Eric GAZANION, Mickaël GRENÊCHE, Cédric MIONNET-PERDU, Emmanuel MOCCAND-JACQUET, Gilles PEGUET, François SIMOND et Laurent TRONCHET
Nombre de membres présents : **22**	
Nombre de membres représentés : **5**	**Étaient excusés et ayant donné pouvoir :** Madame Nora BERIOU, a donné pouvoir à Laurence GIRARD Monsieur Henri CHARLES, a donné pouvoir à Cyril CATHELINEAU Monsieur Xavier DAVERGNE, a donné pouvoir à Gilles PEGUET Monsieur Christophe LÉGER, a donné pouvoir à Mickaël GRENÊCHE Monsieur Rénald VAN CORTENBOSCH, a donné pouvoir à Sylvie ANDRES
Nombres de suffrages exprimés : **27**	
Votes Pour : **27**	**Étaient absents non représentés :** Monsieur Baptiste POTEL
Votes Contre : **0**	
Abstentions **: 0**	**Secrétaire de séance :** Madame Nadine ORSAT **Le quorum est atteint**

Monsieur le Président, Gilles PEGUET, déclare la séance ouverte à 19h02.

Délibération n° 2026_151
Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet – chargé(e) de mission projet alimentaire territorial (PAT)

VU les articles L.332-24 du Code Général de la Fonction Publique, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, lorsque l'échéance de ce projet est prévisible,

VU les statuts de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG), approuvés par l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2026-0010 du 2 juillet 2026,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

VU la convention qui lie la DRAAF à la Communauté de communes des Montagnes du Giffre (CCMG) (et la Communauté de communes Cluses Arve et montagnes (2CCAM), dans le cadre de la contractualisation du PAT Arve et Giffre,

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes des Montagnes du Giffre (CCMG) et la Communauté de communes Cluses Arve et montagnes (2CCAM) ont été lauréates de l'appel à projets « Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) » et labellisées comme « PAT émergent » en 2025 sur leur périmètre intercommunal respectif, la CCMG assurant le rôle de cheffe de file du dispositif,

CONSIDÉRANT que les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) sont des projets de territoires qui ont pour objectif de rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs, afin de développer une agriculture locale durable connectée à une alimentation de qualité accessible à tous,

CONSIDÉRANT que la CCMG souhaite construire collectivement une stratégie alimentaire locale, durable et cohérente avec les enjeux environnementaux, sociaux, de santé et bien entendu économiques du territoire Arve-Giffre,

CONSIDÉRANT les missions à exercer par la CCMG dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) Arve-Giffre,

CONSIDÉRANT que ce projet, dans un premier temps d'une durée strictement limitée qui coure jusqu'en février 2028, nécessite le recrutement d'un agent aux compétences spécialisées pour en assurer la coordination, le suivi technique et l'évaluation,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de créer un emploi non permanent de contrat de projet pour assurer les missions suivantes :

- Piloter la gouvernance du PAT

Planifier, participer et animer les instances dédiées (COPIL, COTECH…), assurer la concertation entre les différents niveaux d'acteurs pour co-construire une stratégie alimentaire territoriale (groupes de travail, ateliers, réunions…)

- Elaborer la stratégie alimentaire – PAT

Etablir et rédiger le plan d'actions du PAT, en lien avec les besoins, acteurs et ressources du territoire : à partir des diagnostics techniques, sociaux, économiques existants, définir les axes et actions prioritaires, indicateurs de suivi, et recherche des financements pour mettre en œuvre les 1ères actions.
Rédiger les différents documents en lien avec le PAT (élaboration de cahiers des charges, comptes-rendus de réunions, note décisionnelle...), suivre la démarche partenariales et contractuelle avec la DRAAF (convention et subvention associée).
Assurer la mise en œuvre opérationnelle des 1ères actions portées par le PAT.
Porter le dossier de labélisation « niveau 2 » en janvier 2028
Evaluer les actions et produire des bilans des actions.

- Mobiliser des financements

Identifier et mobiliser les sources de financement nécessaires à la mise en œuvre du PAT et des actions associées (exemple : pour des projets touchant la restauration collective, etc…), réponse aux appels à projets/autres subventions associées, montage technique des dossiers en lien avec le service subvention/recette.
Renseigner les outils de reporting des partenaires financiers.

- Communiquer et valoriser

Assurer la communication autour du PAT, valoriser les actions et les partenaires (supports, événements, presse, réseaux), sensibiliser le grand public aux enjeux de l'alimentation durable et locale, en lien avec le service communication.

- Mise en réseau et partenariat

Développer et entretenir les partenariats à l'échelle locale (fédérer les acteurs), également à l'échelle régionale et nationale, participer à des réseaux d'échanges, mutualiser les bonnes pratiques, favoriser les coopérations. Accompagner les partenaires du PAT dans la mise en œuvre de la démarche

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs en conséquence du recrutement effectué

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **DE CRÉER** à compter du 1er novembre 2026 sur le Budget Principal : un emploi non permanent de chargé de mission Projet Alimentaire PAT à temps complet, dans le cadre d'un contrat de projet d'une durée de 18 mois,
- **DE COMPLÉTER** le tableau des effectifs lié au budget principal,
- **DE DIRE** que le contrat prendra fin de plein droit à l'expiration de ce délai de 18 mois, ou dès l'achèvement anticipé du projet conformément aux dispositions réglementaires,
- **DE DIRE** que la rémunération de l'agent sera fixée par référence aux grilles de la catégorie B et que les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire,
- **D'AUTORISER** le Président à mener la procédure de recrutement, à sélectionner le candidat et à signer le contrat de projet correspondant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,
Nadine ORSAT

Le Président,
Gilles PEGUET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 28 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit octobre se sont réunis en séance ordinaire au siège de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre – 508 avenue des Thézières à Taninges, les membres du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Gilles PEGUET, Président.

Date de la convocation : 22 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : **28**	**Étaient présents :** Mesdames Sylvie ANDRES, Patricia BARBIER, Carine BIGOT Carine BIGOT, Stéphanie BROUSMICHE, Anaïs CESCA, Claudine DEMIERRE, Laurence GIRARD, Christine MOUTTON, Nadine ORSAT et Rachel ROBLES Messieurs Olivier BELLEGO, Xavier BOSSUT, Cyril CATHELINEAU, Bernard DAZZA, Jean GAUDIN, Eric GAZANION, Mickaël GRENÊCHE, Cédric MIONNET-PERDU, Emmanuel MOCCAND-JACQUET, Gilles PEGUET, François SIMOND et Laurent TRONCHET **Étaient excusés et ayant donné pouvoir :** Madame Nora BERIOU, a donné pouvoir à Laurence GIRARD Monsieur Henri CHARLES, a donné pouvoir à Cyril CATHELINEAU Monsieur Xavier DAVERGNE, a donné pouvoir à Gilles PEGUET Monsieur Christophe LÉGER, a donné pouvoir à Mickaël GRENÊCHE Monsieur Rénald VAN CORTENBOSCH, a donné pouvoir à Sylvie ANDRES **Étaient absents non représentés :** Monsieur Baptiste POTEL **Secrétaire de séance :** Madame Nadine ORSAT **Le quorum est atteint**
Nombre de membres présents : **22**	
Nombre de membres représentés : **5**	
Nombres de suffrages exprimés : **27**	
Votes Pour : **27**	
Votes Contre : **0**	
Abstentions **: 0**	

Monsieur le Président, Gilles PEGUET, déclare la séance ouverte à 19h02.

Délibération n° 2026_152
Approbation du recrutement conjoint d'un adjoint technique au Service Sentiers/Service Nordique par la CCMG et le SIVHG et création d'un poste à temps non-complet

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

VU le décret n°2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

VU le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la Fonction Publique Territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

VU les compétences et statuts du SIVHG et de la CCMG,

CONSIDÉRANT que conformément au code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs, dans la perspective de recrutements nouveaux ou à venir,

CONSIDÉRANT la convention actuelle qui prévoit que les 4 agents travaillent ainsi : 2 agents sur 6 mois l'hiver pour le nordique / 6 mois l'été, 2 agents sur 7 mois l'hiver /5 mois l'été,

CONSIDÉRANT la volonté exprimée par le SIVHG de créer un 4ème poste d'adjoint technique titulaire en lieu et place des 2 postes saisonniers (1 poste saisonnier été-randonnée/CCMG et 1 poste saisonnier hiver-nordique/SIVHG) pour exercer les missions en dehors des deux périodes saisonnières (dé-balisages et démontages pré-hivernaux.),

CONSIDÉRANT la répartition suivante du temps de travail annuel de l'agent, à temps complets, dans chaque structure :

- Temps SIVHG du 1er janvier au 30 avril et du 1er novembre au 31 décembre inclus
- Temps CCMG du 1er mai au 31 octobre inclus,

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas possible de mettre à disposition un agent pendant sa période de stage d'un an,

CONSIDÉRANT la préconisation du CDG74 de proposer une solution pour qu'un recrutement pour titularisation puisse se faire dans une telle situation d'embauche sur deux collectivités : il s'agit du recrutement d'un agent intercommunal avec annualisation de son temps de travail,

CONSIDÉRANT l'accord de principe sur le montage d'un tel recrutement permettant la titularisation sur une année complète entre M. Pascal ROUILLER-MARTIN, président du SIVHG et Monsieur Gilles PEGUET, Président de la CCMG,

Il est proposé que le SIVHG et la CCMG recrutent chacune un seul et même agent, qui sera nommé stagiaire à la même date dans chaque collectivité, sur des postes à temps non complet (TNC), avec un temps de travail annualisé.

Une même annonce, commune, sera publiée par chacune des collectivités, en même temps. Les conditions d'embauche dont le salaire seront validées conjointement. L'entretien sera également réalisé en présence des deux collectivités.

Par conséquence il est proposé de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet à 50%, annualisé sur 6 mois de mai à octobre (CCMG).

Pour ce faire, le Président du SIVHG met également à l'ordre du jour de sa réunion de Conseil de décembre, la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet à 50%, annualisé sur 6 mois de janvier à avril et de novembre à décembre.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **DE CRÉER** sur le Budget Principal, un emploi permanent à temps non-complet d'adjoint technique (catégorie C) à 50%, annualisé sur 6 mois de mai à octobre,
- **DE COMPLÉTER** en ce sens le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux et agents contractuels de la collectivité,
- **DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent ainsi nommé stagiaire et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget primitif 2027 de la collectivité,
- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision,

- **DE CHARGER** le Président de lancer le recrutement, en même temps que le recrutement complémentaire sera lancé par le SIVHG selon les modalités décrites ci-avant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,
Nadine ORSAT

Le Président,
Gilles PEGUET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 28 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit octobre se sont réunis en séance ordinaire au siège de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre – 508 avenue des Thézières à Taninges, les membres du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Gilles PEGUET, Président.

Date de la convocation : 22 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : **28**	**Étaient présents :** Mesdames Sylvie ANDRES, Patricia BARBIER, Carine BIGOT Carine BIGOT, Stéphanie BROUSMICHE, Anaïs CESCA, Claudine DEMIERRE, Laurence GIRARD, Christine MOUTTON, Nadine ORSAT et Rachel ROBLES Messieurs Olivier BELLEGO, Xavier BOSSUT, Cyril CATHELINEAU, Bernard DAZZA, Jean GAUDIN, Eric GAZANION, Mickaël GRENÊCHE, Cédric MIONNET-PERDU, Emmanuel MOCCAND-JACQUET, Gilles PEGUET, François SIMOND et Laurent TRONCHET **Étaient excusés et ayant donné pouvoir :** Madame Nora BERIOU, a donné pouvoir à Laurence GIRARD Monsieur Henri CHARLES, a donné pouvoir à Cyril CATHELINEAU Monsieur Xavier DAVERGNE, a donné pouvoir à Gilles PEGUET Monsieur Christophe LÉGER, a donné pouvoir à Mickaël GRENÊCHE Monsieur Rénald VAN CORTENBOSCH, a donné pouvoir à Sylvie ANDRES **Étaient absents non représentés :** Monsieur Baptiste POTEL **Secrétaire de séance :** Madame Nadine ORSAT **Le quorum est atteint**
Nombre de membres présents : **22**	
Nombre de membres représentés : **5**	
Nombres de suffrages exprimés : **27**	
Votes Pour : **27**	
Votes Contre : **0**	
Abstentions **: 0**	

Monsieur le Président, Gilles PEGUET, déclare la séance ouverte à 19h02.

Délibération n° 2026_153
Subvention exceptionnelle de 5 000 € à Praz de Lys Sommand Tourisme pour la participation financière à l'événement Run & Fun

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-1 et suivants relatifs au fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2026-0010 du 2 juillet 2026 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, notamment sa compétence en matière de promotion du tourisme ;

VU les statuts de l'association Praz de Lys Sommand Tourisme ;

VU la convention d'objectifs et de moyen entre la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre et Praz de Lys Sommand Tourisme,

VU la convention d'organisation et de financement de l'événement « Run & Fun du Giffre », signée le 25 août 2026 pour une durée d'un an,

CONSIDÉRANT que l'association Praz de Lys Sommand Tourisme participe, aux côtés de l'Office de Tourisme de Samoëns, à l'organisation de l'édition 2026 du Run & Fun du Giffre, événement sportif contribuant à l'animation et à la promotion touristique du territoire en fin de saison estivale ;

CONSIDÉRANT que cette participation représente un engagement financier de 10 000 € pour l'association, hors charges de personnel,

CONSIDÉRANT la demande de subvention exceptionnelle de 5 000 € formulée par Praz de Lys Sommand Tourisme afin de contribuer au financement de cet événement, tout en préservant l'équilibre budgétaire de l'association,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission « Promotion du tourisme et développement économique » réunie le 30 septembre 2026 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'ACCORDER** au titre de l'exercice 2026 une subvention exceptionnelle de 5 000 € à Praz de Lys Sommand Tourisme pour sa participation financière à l'organisation du Run & Fun 2026,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document et accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,
Nadine ORSAT

Le Président,
Gilles PEGUET